

### Le secours mutuel

EN FRANCE, on peut ranger sous les différents chefs suivants les avantages et obligations faites aux sociétés de secours mutuel par le décret organique du 26 mars 1852 et ceux postérieurs à cette date.

1° Capacité de prendre des immeubles à bail, de posséder des objets mobiliers et de faire tous les actes relatifs à ces droits ; facilité de recevoir, avec l'autorisation du préfet, les dons et legs mobiliers dont la valeur n'excède pas 5,000 francs. Cependant, un avis du Conseil d'Etat, en date du 12 juillet 1864, a déclaré les sociétés approuvées aptes à recevoir des libéralités supérieures à cette somme, avec l'autorisation du pouvoir Exécutif.

2° Suppression de diverses causes de dépense, soit par l'obligation imposée aux Communes de fournir gratuitement les locaux nécessaires aux réunions, ainsi que les livrets et registres nécessaires à l'administration et à la comptabilité, soit par la remise des deux tiers du droit municipal sur les convois dans les villes où ce droit existe, soit enfin, par la dispense des droits de timbre et d'enregistrement pour tous les actes intéressant les sociétés approuvées.

3° Faculté de recevoir des subventions de l'Etat, du département et de la commune. Un fonds de dotation de 10 millions a été affecté par l'état à cette destination.

4° Placement des fonds aux caisses d'épargne et à la caisse des dépôts et consignations avec des avantages particuliers : création des fonds de retraite destinés à procurer des pensions aux membres âgés des sociétés de secours mutuel.

Enfin, avantages généraux établis au profit des sociétés ou de leurs membres, et consistant dans les patronages d'une commission supérieure instituée près le ministère de l'Intérieur, dans la délivrance de récompenses honorifiques aux sociétaires qui s'en montrent les plus dignes, dans l'existence d'un diplôme pouvant servir aux membres participant comme passeport ou livret d'ouvrier, et dans diverses autres faveurs.

Les obligations que les sociétés approuvées ont à remplir peuvent se résumer, d'une manière générale, dans l'observation des dispositions, des lois et règlements qui les concernent, dans l'exécution de leurs statuts et dans la présentation régulière du compte-rendu annuel de leurs opérations.

### Un proverbe par semaine

IL n'est pas de petit chez-soi.  
On va quelquefois chercher bien loin les éléments du bonheur ! Que de gens, arrivés au soir de la vie, pourraient s'écrier : trop tard, hélas ! avec le poète.

Où donc est le bonheur ? disais-je.—Infortuné ?

Le bonheur, ô mon Dieu, vous me l'avez donné !

Vous êtes né, cher lecteur, dans un humble village ?..... Croyez moi, à moins d'absolue nécessité, à moins d'une de ces circonstances impérieuses où il est permis de voir la volonté d'en haut, croyez-moi, restez dans ce village, dans votre ville natale.

Peut-être y habitez-vous la demeure où vous êtes né, où vous avez vu mourir votre père vénéré, votre bien-aimée mère, où se sont passées toutes vos fêtes de famille, ces repas simples et joyeux du mariage, du baptême, de la première communion.

C'est là que vous avez eu, aussi loin que remontent vos souvenirs, l'exemple salutaire des vertus de votre aïeul, peut-être de votre bisaïeul. Votre père et votre mère ont continué ces bien-faisantes traditions.

Ce petit logis a été, depuis plusieurs générations, le cadre d'existences honnêtes, tranquilles et respectées.

Pourquoi ne feriez-vous pas à votre tour ce que vous avez vu faire toute votre enfance ; et pourquoi ne seriez-vous pas aussi, comme votre père et votre mère, laboureur, artisan, homme de loi, propriétaire ?

Pourquoi changer de profession, de milieu ? Pourquoi perdre, de gaieté de cœur, ces trésors d'expérience, de clientèle, de considération, d'amitié qu'ont entassés pour vous ceux qui vous ont précédé dans la carrière ?

Je ne veux pas dire du mal de la ville, où je gagne mon pain et où je mourrai sans doute ; mais en ville, on change d'appartements très fréquemment. On connaît à peine ses voisins. On ne sait pas tout ce que c'est que la maison paternelle, sachez-le, habitants de la campagne.

Vous qui avez un logis, un chez vous, un home comme disent les Anglais, vous possédez une richesse morale inappréciable.

Au nom du Ciel n'en faites pas fi.